



## Compte rendu sommaire séance du conseil communautaire du 5 février 2019

### **PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysa Catoire à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018.

### **1 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **1.1 Elaboration du SCoT – 2<sup>nd</sup> débat sur le PADD**

Le conseil communautaire a PRIS ACTE que le débat sur le PADD du SCOT de la CCPS a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

#### **1.2 Avenant n°5 à la convention de groupement de commandes pour l'élaboration des 3 SCoT**

**Vote favorable à l'unanimité : 26 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY ne participe pas au vote) pour :**

- PROLONGER jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'élaboration des 3 SCoT conclu avec ANTEA GROUP le 21 mars 2014.

- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 prorogeant la durée initiale du marché,

- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes s'y afférents.

#### **1.3 Avis sur un projet d'acquisition à Marcilly-en-Villette via l'EPFLi aux lieux-dits La Borde et Les Naudières**

**Vote favorable à l'unanimité** pour EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune de Marcilly-en-Villette afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés BA 248 situé La Borde, BE 1, BE 2, BE 3 et BE 18 situés route de Les Naudières aux fins de réalisation d'un projet de logements sur ces deux secteurs.

#### **1.4 EPFLi Foncier Cœur de France avis sur un projet d'acquisition à Ardon**

**Vote favorable à l'unanimité** pour EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune d'Ardon afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter le bien cadastré AE 97 situé Domaine de l'Ardoux aux fins de réalisation d'un projet d'extension du pôle de santé, d'implantation de services ou commerces de proximité.

### 1.5 Convention pour la mise en place d'une plateforme de service Campagnon

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la convention pour le développement de la plateforme Campagnon et AUTORISER son président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

## 2 - FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### 2.1 Décision modificative n°1 au budget principal 2018

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la décision modificative n°1 du budget principal, comme suit :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
16	Immobilisations corporelles	+ 4
20	Immobilisations incorporelles	- 4
Total		+ 0 €

### 2.2 Affectation provisoire du résultat 2018 du budget principal

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats provisoires de l'exercice 2018 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 2 508 285,43 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 822 518,43 € ;
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 685 767 €.
- L'excédent d'investissement de 884 744,48 € est repris en dépenses au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

### 2.3 Vote des taux de fiscalité 2019

**Vote favorable à l'unanimité** pour MAINTENIR les taux de fiscalité 2018 pour l'exercice 2019, soit :

	Taux 2019
Taxe habitation	8,18%
Taxe foncière bâtie	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%

### 2.4 Vote du budget primitif 2019 - budget principal

**24 voix pour et 3 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER)** pour ADOPTER le budget primitif 2019 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	8 956 755,00 €	Recettes fonctionnement :	8 956 755,00 €
Dépenses investissement :	3 880 189,00 €	Recettes investissement :	3 880 189,00 €

### 2.5 Affectation provisoire du résultat 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats provisoires de clôture 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 200,20 €
  - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 103 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

### 2.6 Vote du budget primitif 2019 : budget annexe ZAE Chavannerie II

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	406 009 €	Recettes fonctionnement :	406 009 €
Dépenses investissement :	491 117,83 €	Recettes investissement :	491 117,83 €

## 2.7 Affectation provisoire du résultat 2018 du budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats de clôture provisoires 2018 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 28 539,66 €
  - Proposition d'affectation provisoire en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » 28 539,66 €.
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

## 2.8 Vote du budget primitif 2019 : budget annexe Prestations de service

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget primitif 2019 du budget annexe Prestations de service présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	73 540,00€	Recettes fonctionnement :	73 540,00 €
Dépenses investissement :	0,00 €	Recettes investissement :	0,00 €

## 2.9 Affectation provisoire du résultat 2018 du budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour AFFECTER les résultats provisoires 2018 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 552,90 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 50 666,38 €.
- Section d'investissement :
  - L'excédent d'investissement de 11 360,11 € est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
  - Affectation au 1068 de 3 886,52 €

## 2.10 Vote du budget primitif 2019 : budget annexe SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	103 896 €	Recettes fonctionnement :	103 896 €
Dépenses investissement :	65 597 €	Recettes investissement :	65 597 €

## 2.11 Versement des subventions 2019 aux associations

### Adoption des subventions 2019 aux associations

	Subvention 2019
Office du tourisme (OTSI)	71 050
Les Petits Loups	41 000
CILS	37 800
Aide à domicile	18 500
Soins à domicile	
Collège Pré des Rois	4 000
Association du Collège	2 000
FSE du collège	1 300
UNSS	1 300
Mission locale	7 000
Amicale du personnel	1 700
ESC Natation	4 200
CLIC	3 500
Jardin et vie	250
Sologne nature environnement	0
Enveloppe de sécurité	3 000
TOTAL	196 600

- **27 voix pour** : Office de Tourisme, Les Petits Loups, CILS, Aide à domicile, Soins à domicile, collège du Pré des Rois, Association du Collège, FSE du collège, UNSS, Mission Locale, Amicale du Personnel, CLIC, Jardin et Vie, enveloppe de sécurité

- **25 voix pour et 2 votes contre (M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO)** : ESC Natation

- **16 voix pour et 11 votes contre (M. Vincent CALVO, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie HARS, M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Constance de PÉLICHY)** : Sologne Nature Environnement.

2.12 Convention de partenariat financier 2019 avec « Les Petits Loups »

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2019 avec l'association « Les Petits Loups ». Il est prévu d'attribuer à l'association « Les Petits Loups » une subvention d'un montant de 41 000 € pour l'année 2019.

2.13 Convention de partenariat financier 2019 avec le CILS (Centre d'Initiatives Locales de Sologne)

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2019 avec le CILS. Il est attribué à l'association CILS une subvention d'un montant de 37 800 € pour l'année 2019.

2.14 Convention de partenariat financier 2019 avec l'Office de Tourisme

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2019 avec l'OTSI. Au total, une subvention d'un montant total de 71 050 € sera versée à l'office de tourisme en 2019, décomposée comme suit :

- 40 000 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs ;
- 31 050 € au titre du personnel mis à disposition.

2.15 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal comme déclinée ci-dessous.

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	150 000€	50 000 €	50 000 €	50 000 €

2.16 Modification n°2 AP/CP Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

**Vote favorable à l'unanimité** pour ADOPTER la modification n°2 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	Subventions	Autofinancement
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	40 000 € (80%)	10 000 € (20%)

2.17 Avenant n°1 à la convention de partenariat Leader 2014-2020

**Vote favorable à l'unanimité pour :**

- ENTERINER le remplacement du Pays Sologne Val Sud par la CCPS au sein de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020,
- AUTORISER le président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020, et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

2.18 DETR 2019 – Création d'une aire de jeux d'eau au CUBE

**25 voix pour et 2 abstentions (Mme Constance de PÉLICHY, Mme Nicole Boileau)** pour :

- ADOPTER le projet de création d'une aire de jeux aquatiques extérieurs au complexe aquatique « LE CUBE » pour un montant estimatif de 115 508,66 €

- ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T
Travaux	115 508,66 €	138 610,39 €	ETAT - DETR	57 754,33 €
			REGION - CRST	23 101,73 €
			Autofinancement	34 652,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 508,66 €</b>	<b>138 610,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>115 508,66 €</b>

- SOLLICITER une subvention de 57 754,33 € au titre de la DETR 2019, soit 50% du montant du projet ;

#### 2.19 CRST - création d'une aire de jeux d'eau au CUBE

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à

- solliciter une subvention auprès de la Région au titre du CRST,
- déposer le dossier de demande de subvention,
- signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	115 508,66 €	138 610,39 €	Région	23 101,73 €
			Etat - DETR	57 754,33 €
			Autofinancement	34 652,60 €
Total	115 508,66 €	138 610,39 €	Total	115 508,66 €

#### 2.20 DETR 2019 – Aménagement de voirie ZI Marcilly-en-Villette

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- ADOPTER le projet d'aménagement de voirie ZI Marcilly en Villette ;
- ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T.)	H.T
Travaux	37 500,00 €	45 000,00 €	DETR	18 750,00 €
			Autofinancement	18 750,00 €
TOTAL	37 500,00 €	45 000,00 €	TOTAL	37 500,00 €

- SOLLICITER une subvention de 18 750,00 € au titre de la DETR 2019, soit 50% du montant du projet ;
- CHARGER Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes les formalités.

### 3 - TOURISME

#### 3.1 Comité de Marque - Plan de communication Sologne

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative au plan de communication Sologne 2019 dans le cadre de la marque Sologne

### 4 - ENVIRONNEMENT

#### 4.1 Convention maîtrise d'ouvrage SEBB pour le démantèlement des ouvrages

**22 voix pour, 3 votes contre (Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Dominique DESSAGNES), 2 abstentions (M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN)** pour :

- APPROUVER les termes de la convention proposée par le SEBB pour la délégation de maîtrise d'ouvrage relative au démantèlement de deux ouvrages,
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

#### 4.2 Blocage temporaire du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement »

**Vote favorable à l'unanimité** pour INVITER les Communes de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à s'opposer au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 5.1 Définition du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises dans le cadre de la convention avec la Région Centre-Val de Loire

**Vote favorable à l'unanimité** pour :

- APPROUVER le règlement communautaire d'aides directes aux entreprises
- AUTORISER la commission ad hoc à examiner les demandes selon ce règlement et en fonction des crédits disponibles.

- PRECISER que chaque aide fera l'objet d'une convention individuelle passée entre la Communauté de Communes et l'entreprise bénéficiaire de l'aide.

## 6 – ENFANCE

### 6.1 Convention d'objectifs et de financement du Contrat « enfance et jeunesse » avec la Caf

**Vote favorable à l'unanimité** pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Contrat enfance jeunesse de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour la période 2018-2021.

## 7 - RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 Recrutement en vacances d'un psychologue pour 2019

**Vote favorable à l'unanimité** pour RECRUTER un psychologue sur le relais d'assistants maternels avec une intervention prévisionnelle fixée à 10 heures pour 2019 (soit 5 séances de 2 heures chacune) et FIXER le taux horaire de chaque vacation à 60 euros net (frais de déplacements inclus).

### 7.2 Modification du tableau des effectifs : reclassement des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants

**Vote favorable à l'unanimité** pour MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :

Ancienne dénomination jusqu'au 31/01/2019	Nouvelle dénomination au 01/02/2019	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Assistant socio-éducatif principal	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet

### 7.3 Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

**Vote favorable à l'unanimité** pour FIXER le montant des indemnités de fonction sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

- pour le Président à 33,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour les Vice-Présidents à 9,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant maximal mensuel brut pouvant être alloué s'élève ainsi à :

$$1\ 896,08\ € + (802,38\ € \times 8\ \text{Vice-Présidents}) = 8\ 315,12\ €$$

### 7.4 Mise à disposition d'un agent auprès de l'Office du Tourisme

**Vote favorable à l'unanimité** pour APPROUVER la convention de mise à disposition d'un agent, auprès de l'association de l'Office du Tourisme, pour une durée hebdomadaire de 29h45, pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition.

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

### DECISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT

N°23/2018 : décision annulée

N°24/2018 : décision communautaire portant approbation et signature du marché n°18CC07 relatif à la fourniture et à la livraison de fournitures scolaires passé via la centrale d'achats approlys-centr'achats – marché subséquent n°4 à l'accord cadre 15-051 – lot n°3

N°25/2018 : décision communautaire portant approbation et signature du marché n°18CC08 relatif à la fourniture, la vérification et la maintenance d'extincteurs pour le secteur nord (depts 28 et 45) – lot 1 passé via la centrale d'achats approlyscentr'achats

N°1/2019 : décision communautaire portant approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 portant sur le marché n°CC16008 lot n°1 relatif au service d'assurances dommages aux biens

N°2/2019 : décision communautaire portant approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 au marché CC15008 – lot n°1 relatif au service d'entretien et d'exploitation des installations de traitement de l'air du complexe aquatique

La Ferté Saint-Aubin, le 6 février 2019

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

